

Concours des maisons Fleuries



Comme les autres années, un jury déterminera le classement. Vous êtes donc tous sollicités, ceux qui participent traditionnellement (rue de Voie, de l'Industrie, du Mesnil, Traversière, Tristan Bernard, de la Messe), et d'autres qui ne l'ont pas encore fait (rue de l'Abreuvoir, d'Andé, de la Bergerie, du Bosquet, des Bleuets, de Daubeuf, du Moulin, de la Ferme Blanche, du Gros Buisson, Henri Rabaud, d'Herqueville, des Masures, des Pendants, de la Renardière, Thierry de Martel, de Bellevue, de la Falaise et des Aubépines, sans oublier la rue Nationale, l'avenue Pierre Dupont et celle du Château, la place Emile Dupont, les ruelles de la Carpe, de la Forge, de la Plage et des Oiseaux, la cité de la Troplais et la bien nommée cité des Fleurs).

Cette année donc nous souhaitons récompenser outre ceux qui traditionnellement présentent un beau jardin décoré et fleuri, tous ceux qui n'ayant pas de jardin visible de la rue auront fait un effort pour fleurir leurs façades et leurs trottoirs sans bien sûr que cela mette en danger la circulation piétonnière. Nous serons particulièrement attentifs aux aménagements originaux (plantes vivaces, arbustes verts ou fleuris). Nous vous rappelons qu'un de nos objectifs reste de montrer un visage souriant et accueillant à ceux qui traversent (souvent trop vite) notre village.

A cet effet nous avons l'intention de procéder à plusieurs passages. Pour cette année les catégories retenues pour le concours seront donc les suivantes : JARDIN (dont balcons et fenêtres) et tout aménagement extérieur visible de la rue et du chemin du Halage.)



Afin de vous inscrire, vous devez OBLIGATOIREMENT compléter et retourner en mairie le coupon suivant au plus tard le 9 juin 2015 :

----- Découper ici -----

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Souhaitez-vous inscrire au concours 2015 des Maisons et Jardins Fleuris :

Jardin visible de la rue Autre aménagement extérieur (Catégorie réservée à ceux dont le jardin n'est pas visible).